

Annexe à la police n° INV0165

Qualité juridique :  Personne physique  Joint venture  Société et nom collectif  
 Personne morale (autre qu'une société en nom collectif ou une joint venture)

Seules sont accordées celles des garanties ci-dessous en regard desquelles il est stipulé un montant de garantie.

TABLEAU DES GARANTIES

FORMULAIRE	GARANTIE	MONTANT DE GARANTIE		PRIME
2100	Assurance de la Responsabilité Civile des Entreprises	Par période d'assurance	\$ 2,000,000	Incluse
		Par sinistre :	2,000,000	Incluse
6063	A - Dommages corporels et matériels	Par sinistre :	2,000,000	Incluse
	B - Préjudice personnel	Par personne :	2,000,000	Incluse
	C - Frais médicaux	Par personne :	5,000	Incluse
	D - Responsabilité locative	Par situation :	25,000	Incluse
	E - Collision d'appareils de levage	Par sinistre :	1,000	Incluse
	F - Assurance automobile des non-proprétaires	Par accident :	1,000,000	Incluse
FRANCHISE PAR SINISTRE - Dommages matériels : 500.00 \$		PRIME MINIMUM	250.00	PRIME TOTALE Incluse

TABLEAU DES RISQUES

NATURE DES RISQUES	BASE DE TARIFICATION	TAUX	PRIME
Nature des activités : Immeuble en copropriété (10 unités) situé au 2304, Place du Village, Canton Magog (Québec) J1X 6G3.	a) Forfaitaire b) Revenu		Forfaitaire <input checked="" type="checkbox"/> Provisionnelle <input type="checkbox"/>
Autres risques et avenants :			